



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recrutement

Question écrite n° 13562

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la réelle pénurie de main-d'oeuvre agricole qualifiée et non qualifiée en région Languedoc-Roussillon. Parallèlement à cette pénurie, les employeurs se doivent d'être réactifs en réponse aux exigences de qualité du marché et doivent faire face aux coûts de la main d'oeuvre difficilement supportables pour l'exploitant. Il est absolument nécessaire que la dynamique des groupements d'employeurs soit soutenue car elle répond à un besoin réel des employeurs de mutualiser des moyens afin de pouvoir procéder à un recrutement. Aussi, il est indispensable de mettre en place des outils de communication afin d'informer les employeurs quant aux modalités et aux critères pour bénéficier d'un régime d'emploi. La mise en place de fédérations régionales de groupements d'employeurs permettrait de fédérer et coordonner les actions mises en oeuvre dans les départements. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'Honorable Parlementaire, les groupements d'employeurs constituent une formule innovante d'emploi en commun dont l'utilité a été reconnue récemment par le Conseil économique et social. Les groupements d'employeurs répondent à la fois aux besoins des entreprises et aux attentes des salariés en termes de stabilité de l'emploi. La formule favorise le développement de la qualification des salariés, notamment en termes de polycompétence. Dans le secteur agricole, la Fédération nationale des groupements d'employeurs agricoles anime un réseau de fédérations régionales et départementales. Le groupement d'employeurs apparaît comme un dispositif extrêmement intéressant pour le développement de l'emploi dans les territoires ruraux ; c'est pourquoi, dans le cadre de la préparation du projet de loi en faveur du monde rural qui sera déposé au Parlement avant la fin de cette session, des propositions seront faites sur les conditions favorisant la création de groupements multisectoriels notamment.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13562

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1700

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3855